



Bulletin Officiel

N° 3997 Vendredi 09 Decembre 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE MEUBLATEX INDUSTRIES 2-4

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT TUNISIE LEASING 2011-3 5-7

EMPRUNT UIB 2011-2 - 8-9

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE ELECTROSTAR AGO 10

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE MEUBLATEX INDUSTRIES

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire, la Société MEUBLATEX INDUSTRIES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres

1. Les résolutions adoptées :

Première résolution : Approbation des états financiers 2010

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les opérations de l'exercice allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration lequel fait ressortir pour l'exercice 2010 un bénéfice net de 779.907 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux premiers dirigeants de la société et aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Elle les félicite pour la qualité de leur gestion ainsi que pour leurs efforts déployés pour la réussite de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Affectation des résultats et répartition des bénéfices

1°) Affectation des résultats et répartition des bénéfices :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir et affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice 2010 comme suit :

Bénéfices nets de l'exercice 2010	779.906,812 Dinars
Réinvestissements exonérés (compte spécial d'investissement)	-350.000,000 Dinars
Bénéfices disponibles 2010	429.906,812 Dinars
Réserve légale (5%)	-21.495,340 Dinars
Résultats reportés	281.565,726 Dinars
Bénéfices distribuables 2010	689.977,198 Dinars
Dividendes à distribuer 2%	520.000,000 Dinars
Reliquat à affecter en résultats reportés	169.977,198 Dinars

2°) Distribution des dividendes :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de prélever la somme de cinq cent vingt mille dinars (520.000,000 Dinars) des sommes disponibles après affectation du résultat de l'exercice 2010, soit 2% du capital de la société, pour la distribution de dividendes au profit des actionnaires comme suit :

Actionnaires	Participation au capital	%	Dividendes
Mr Neji MHIRI	8 221 200,000	2%	164 424,000
Mme Mahbouba MHIRI	94 290,000	2%	1 885,800
Mr Mourad MHIRI	2 405 210,000	2%	48 104,200
Mr Sami MHIRI	2 405 210,000	2%	48 104,200
Melle Selma MHIRI	2 405 210,000	2%	48 104,200
Mr Adel MHIRI	10,000	2%	0,200
MEUBLATEX	10 468 870,000	2%	209 377,400
Totaux	26 000 000,000	2%	520 000,000

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités et la date de mise en distribution des dividendes.

Suite à la répartition des bénéfices et à la distribution des dividendes, les soldes des comptes de capitaux propres seront comme suit :

- Capital social	26.000.000,000	Dinars
- Réserves légales	729.013,997	Dinars
- Autres capitaux propres	8.945.182,597	Dinars
- Prime de fusion	7.526.889,694	Dinars
- Compte spécial d'investissement	350.000,000	Dinars
- Résultats reportés	169.977,198	Dinars
TOTAL	43.721.063,486	Dinars

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de ce qui lui a été rendu compte, conformément à l'article 200 du code des sociétés commerciales ; elle approuve toutes les opérations réalisées et telles que décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Renouvellement des mandats de deux administrateurs

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de trois ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013, les mandats des administrateurs de la société, à savoir :

- Mr Sami MHIRI
- Melle Selma MHIRI

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Pouvoirs pour formalités

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent Procès-verbal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

1. Le bilan après affectation du résultat :

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	au 31 Décembre	
		2010	2009
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		348 082,320	348 082,320
Moins : Amortissements		343 106,112	324 850,804
	A1	4 976,208	23 231,516
Immobilisations corporelles		50 207 315,417	49 409 926,043
Moins : Amortissements		29 361 213,437	26 819 566,703
Immob.à statut juridique particulier		82 960,489	82 960,489
Moins : Amortissements		71 438,199	43 784,702
	A1	20 857 624,270	22 629 535,127
Immobilisations financières		20 983 915,424	20 989 554,607
Moins : Provisions			
	A2	20 983 915,424	20 989 554,607
Total des Actifs immobilisés		41 846 515,902	43 642 321,250
Autres actifs non courants	A3	67 256,927	0,000
Total des Actifs Non Courants		41 913 772,829	43 642 321,250
ACTIFS COURANTS			
Stocks		18 058 433,686	16 037 228,063
Moins : Provisions			
	A4	18 058 433,686	16 037 228,063
Clients et comptes rattachés		12 214 175,131	9 452 914,571
Moins : Provisions		251 003,006	251 003,006
	A5	11 963 172,125	9 201 911,565
Autres Actifs courants	A6	3 102 688,060	2 279 285,019
Placements et autres actifs financiers	A7	35 822,347	23 063,628
Liquidités et équivalent de liquidités	A8	1 610 380,138	1 260 250,868
Total des Actifs Courants		34 770 496,356	28 801 739,143
TOTAL DES ACTIFS		76 684 269,185	72 444 060,393

- Suite -

B I L A N
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	au 31 Décembre	
		2010	2009
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social	R11	26 000 000,000	23 200 000,000
Réserves	R11	729 013,997	707 518,657
Primes de Fusion	R11	7 526 889,694	7 526 889,694
Autres Capitaux Propres	R11	8 945 182,597	8 606 537,396
Résultats reportés	R11	169 977,198	281 565,726
Réserves réglementées /compte spécial d'investissement	R12	350 000,000	1 000 000,000
Total des capitaux propres après affectation		43 721 063,486	41 322 511,473
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts Bancaires		670 006,306	1 384 282,614
Autres Emprunts		11 560 000,000	10 436,154
Impôt différé sur plus value de fusion			
Total des passifs non courants	P2	12 230 006,306	1 394 718,768
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P3	5 419 704,487	5 703 939,442
Autres passifs courants	P4	5 934 377,186	7 605 030,087
Concours bancaires et autres passifs financiers	P5	9 379 117,720	16 417 860,623
Total des passifs courants		20 733 199,393	29 726 830,152
Total des passifs		32 963 205,699	31 121 548,920
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		76 684 269,185	72 444 060,393

1. L'état d'évolution des capitaux propres :

Evolution des capitaux propres après affectation du résultat 2010

Rubriques	Capital Social	Réserve légale	Prime de fusion	Réserves pour réinvestissements	Réserves spéciales de réévaluation	Subvention d'invest	Résultat de l'exercice	Résultat reportés	Total des capitaux propres
Salde au 31/12/2010	26 000 000,000	707 518,657	7 526 889,694	169 251,650	8 400 571,884	375 359,063		281 565,726	43 461 156,674
Résultat de l'exercice							779 906,812		779 906,812
Affectation approuvée par l'AGO du									
Résultats reportés							-779 906,812	779 906,812	0,000
Réserve légale		21 425,340						-21 425,340	0,000
Aug du Capital	350 000,000							-350 000,000	0,000
Dividendes								-520 000,000	-520 000,000
Total	26 350 000,000	729 013,997	7 526 889,694	169 251,650	8 400 571,884	375 359,063	0,000	169 977,198	43 721 063,486

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2011-3 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 24/05/2011 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le conseil d'administration réuni le 25/08/2011 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+0,5% et TMM+1,5% brut l'an pour le taux variable et entre 5% et 6,5% brut l'an pour le taux fixe avec précision que : « les taux et la durée seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ».

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt à 5 ans et les taux d'intérêts à TMM+1,35% brut l'an pour le taux variable et 5,85% brut l'an pour le taux fixe.

Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2011-3 »

Montant : 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100DT par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations «TUNISIE LEASING 2011-3» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,35%* brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 135 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
- **Taux fixe :** 5,85%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

* Le conseil d'administration du 25/08/2011 a prévu un taux variable = TMM+0,5% brut l'an au minimum et TMM+1,5% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission.

** Le conseil d'administration du 25/08/2011 a prévu un taux fixe de 5% au minimum et 6,5% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission.

- Suite -

Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le 29 janvier de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 29/01/2017.

Le montant total des intérêts serait de 5 265 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+1,35%), le montant des intérêts s'élèverait à 4 961 700 Dinars (en considérant un taux nominal de 5,513% à titre indicatif).

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 5,85% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre qui est égale à 4,163% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,513%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations «TUNISIE LEASING 2011-3» sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,788 années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 19/12/2011 et clôturées sans préavis au plus tard le 29/01/2012. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 29/01/2012.

Amortissement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le 29/01/2017.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 29 janvier de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 29/01/2013. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 19/12/2011 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis, Tunis II, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-3» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21 novembre 2011.

La note BBB+ à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes + et – marquent des nuances de qualité.

Notation de la société: En date du 22 avril 2010, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) pour la note à court terme.

Dans un communiqué de presse en date du 04 juillet 2011, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a mis sous surveillance négative la notation de Tunisie Leasing au vu du contexte économique instable.

Dans sa lettre de notation, datée du 10 août 2011, cette surveillance négative a été maintenue sur les notes à long et court terme attribuées à Tunisie Leasing.

Dans sa lettre de notation, datée du 21 novembre 2011, cette surveillance négative a été levée sur les notes à long et court terme attribuées à Tunisie Leasing.

Cotation en bourse : Des titres de l'émetteur de même catégorie sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2011-3» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-3» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°11-758 du 02 décembre 2011, d'un document de référence enregistré auprès du CMF en date du 26 août 2011 sous le n° 11-004 et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2011 pour tout placement sollicité après le 20/01/2012.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing, Centre Urbain Nord avenue Hedi Karray, Tunisie Valeurs, Immeuble Integra Centre Urbain Nord, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2011 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « UIB 2011-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'emprunts obligataires par la banque jusqu'à concurrence de 200 000 000 dinars au cours des exercices 2011, 2012 et 2013 et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au directeur général, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de ces emprunts en une ou plusieurs fois et d'en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du 22/07/2011 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire de 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant de 75 000 000 dinars, dans le cas où les conditions du marché le permettraient, moyennant un taux de coupon de 5,90% et une durée de 7 ans. Le conseil a délégué au Directeur Général le pouvoir de modifier, le cas échéant, les modalités de l'emprunt de manière à tenir compte de la conjoncture et des conditions du marché.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration du 22/07/2011, la Direction Générale a fixé le montant de l'emprunt obligataire « UIB 2011-2 » à 50 000 000 dinars et pouvant être porté à 75 000 000 dinars, sur une durée de 7 ans et un taux d'intérêt de 5,90% brut l'an.

Dénomination de l'emprunt : « UIB 2011-2 ».

Montant : 50 000 000 de dinars, et susceptible d'être porté à un montant maximum de 75 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et le **30/01/2012** date limite de clôture des souscriptions.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : 5,90% brut l'an.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir.

Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 5,90% l'an pour le présent emprunt.

Durée totale : Les obligations « UIB 2011-2 » du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3,999 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,583 années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/01/2012** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/01/2012** et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à raison de 14,290 dinars par obligation à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions effectives jusqu'à la sixième année et de 14,260 dinars la 7ème année.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30/01** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **30/01/2013**.

Les paiements des intérêts et le remboursement du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/12/2011** et clôturées au plus tard le **30/01/2012**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (75 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 750 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/01/2012**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/01/2012**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/02/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16/12/2011** aux guichets d'AXIS Capital Bourse, sise au 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis, de BNA Capitaux, sise au Complexe Le Banquier Avenue Tahar Haddad Les Berges Du Lac 1053 Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « UIB 2011-2 » seront assurés par le Back office marché de l'UIB.

Notation : le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, Axis Capital Bourse en vue de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UIB 2011-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Union Internationale de Banques s'engage dès la clôture de l'emprunt « UIB 2011-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **11-0757** en date du **1^{er} décembre 2011**, du document de référence « UIB 2011 » enregistré par le CMF sous le n° **11-002** en date du **15 juillet 2011** et de son actualisation enregistrée par le CMF le **1^{er} décembre 2011** sous le n° **11-002/A001** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'UIB, 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 TUNIS ; de la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de Axis Capital Bourse, Intermédiaire en bourse, 67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous

La Société ELECTROSTAR informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 16 décembre 2011 à 10 Heures, à l'adresse suivante : "DIGITAL CENTER LG", Rue Lemane Immeuble Fékih, Route de la Marsa, les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1-Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- 2- Lecture du Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2010.
- 3-Lecture des Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2010.
- 4-Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et des états financiers individuels de la société pour l'exercice 2010.
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2010.
- 6-Affectation du résultat de l'exercice 2010.
- 7- Approbation des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2010.

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège administratif de la Société, sis a : l'Avenue de l'environnement, Immeuble Kallel, Les Berges du Lac, 3^{ème} étage.

2011 - AS - 1049

AVIS

COURBE DES TAUX DU 09 DECEMBRE 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,204%		
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		3,432%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		3,478%	1 005,997
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		3,512%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,592%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,691%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,891%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,971%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		4,051%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		4,110%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012	4,210%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,337%	1 007,589
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,599%	1 025,589
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,824%	1 057,474
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,929%	1 078,039
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,192%	1 051,229
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,491%		983,079
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,573%	987,529
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,688%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,836%	1 041,763
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		967,594
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,089%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,097%	965,241
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,195%	1 052,014
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,203%		953,173

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	139,216	139,226		
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,218	12,219		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,251	1,252		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,775	33,778		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	46,187	46,191		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	163,775	159,893	160,178		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	28/03/08	669,080	541,904	542,588		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	130,745	130,840		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	125,431	125,458		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	115,068	115,112		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	113,181	113,231		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	93,734	93,766		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	151,902	152,097		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	97,939	98,102		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	102,028	102,084		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 286,887	1 284,888		
17 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 212,032	2 204,934		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	106,929	106,367		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	122,479	111,791	111,386		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,906	121,867	121,539		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 153,132	1 181,826	1 180,627		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	124,586	123,893		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	14,810	14,751		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 785,484	5 788,299		
25 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 633,312	6 624,746		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,226	2,208		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,845	1,832		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,136	1,126		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	107,516	107,525
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	104,203	104,214
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	105,016	105,026
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	102,878	102,888
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	103,048	103,058
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	107,017	107,026
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	103,549	103,559
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	103,683	103,692
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	103,847	103,858
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	105,346	105,355
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	102,357	102,367
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	103,962	103,972
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	103,705	103,714
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	106,404	106,413
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	105,653	105,662
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	102,709	102,711
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	102,566	102,575
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	104,018	104,027
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	102,169	102,179
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	103,070	103,079

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	103,601	103,609
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	102,319	102,329
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	104,028	104,037
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	104,471	104,479
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	101,808	101,817
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,495	10,496
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	103,416	103,426
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	102,510	102,520
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	101,271	101,337
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	74,808	74,681
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	146,525	146,666
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 452,483	1 453,794
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	113,020	112,908
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	114,728	114,659
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	89,743	89,833
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	16,263	16,275
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	269,322	270,051
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	45,534	45,648
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 338,163	2 339,371
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	78,626	78,678
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	57,904	57,880
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	101,312	101,316
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	111,249	111,325
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	103,337	103,491
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,674	11,679
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,623	12,622
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,817	16,796
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	16,666	16,657
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,869	11,881
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	-	10,098	10,107
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	-	10,094	10,101
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	-	10,099	10,105
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	131,919	123,685	123,772
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	127,744	122,945	123,103
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	10,152	10,145
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	115,571	115,669
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	19,550	19,562
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	-	101,603	101,677
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	-	102,025	102,069
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
88	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	98,939	98,719
89	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	107,141	106,202
90	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	142,712	141,354
91	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	10,575	10,583
92	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	115,592	115,726
93	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	114,629	114,651
94	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	102,243	101,899
95	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,306	100,973
96	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	182,361	181,515
97	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	163,526	162,957
98	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	141,852	141,584
99	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	9 914,261	9 873,221
100	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	196,436	195,382
101	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	134,491	134,246
102	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 439,547	1 508,568	1 496,535
103	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	-	104,228	103,865
104	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	107,049	99,692	98,620
105	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	107,735	115,975	115,095
106	TUNISIAN EQUITY FUND FCP	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	10 189,393	10 155,807

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS